

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-10-2

N° applicatif 3484

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Pôle travaux neufs Nord secteur Strasbourg

Service consulté

RD133/14 LIAISON SAVERNE-BOUXWILLER PROPOSITION DE CONVENTION DE COFINANCEMENT À CONCLURE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HANAU - LA PETITE PIERRE

Résumé : Le projet de la RD133/RD14 - Liaison Saverne / Bouxwiller répond à l'objectif d'aménager et de sécuriser un réseau routier performant pour garantir l'attractivité du territoire, conformément aux orientations définies par le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans son Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 approuvé par délibération n° CD/2017/026 du 19 juin 2017.

Cette nouvelle infrastructure est en effet essentielle au développement et à l'attractivité du Pays de Hanau, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des riverains et habitants de Dossenheim-sur-Zinsel dont le contournement a été mis en service en 2020 dans le cadre de la première phase de l'opération. Celle-ci a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Bas-Rhin avec une participation du bloc local à son financement.

En continuité de ces travaux, la Communauté de communes de Hanau La Petite Pierre souhaite à présent soutenir également la deuxième phase qui est prête à entrer en phase travaux, pour un montant total estimé de 5 800 000 € HT.

Elle a ainsi déjà délibéré en ce sens le 27 janvier 2022 pour accepter une participation en application des règles de cofinancement, dont le montant est fixé à 990 000 € sur la base de :

- 10% du coût HT de la déviation de Griesbach-le-Bastberg (1 700 000 € HT), soit 170 000 €,

- 20% du coût HT de l'aménagement sur place de la RD133 (4 100 000 € HT), soit 820 000 €.

Outre l'amélioration de l'attractivité et du développement du territoire, ces travaux permettront de sécuriser le reste de l'itinéraire qui n'est plus conforme aux normes. Cet aspect est d'autant plus important que l'hétérogénéité des caractéristiques et l'augmentation du trafic ont d'ores et déjà conduit à une augmentation de l'accidentologie dans la zone de transition.

Le présent rapport a pour objet d'approuver ce cofinancement.

Le Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021, approuvé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin par délibération n° CD/2017/026 du 19 juin 2017, a pour ambition notamment d'aménager et de sécuriser un réseau routier performant pour garantir l'attractivité des territoires.

L'opération de la RD133/RD14 - Liaison Saverne/Bouxwiller y a été inscrite car elle s'avère essentielle au développement et à l'attractivité du Pays de Hanau-La Petite Pierre, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des riverains et habitants de Dossenheim-sur-Zinsel.

Ses objectifs sont en effet de :

- Favoriser le désenclavement du pays de Hanau-La Petite Pierre ;
- Améliorer les communications entre Saverne et Bouxwiller/Ingwiller ;
- Améliorer la qualité de vie et la sécurité des habitants de Dossenheim-sur-Zinsel en délestant le trafic de transit du centre du village ;
- Assurer la sécurité et la fluidité de la circulation sur l'axe Saverne-Bouxwiller-Ingwiller.

Ce projet (voir plan en annexe 2) prend son origine juste après l'intersection de la RD14 avec la RD6 (vers Hattmatt), et comporte deux phases :

- Phase 1 :

- . Un recalibrage de la RD14 en suivant le tracé actuel jusqu'à 500 m environ avant le croisement actuel RD14/RD116 ;
- . Une rectification du virage avant le bois du Reisboesch, ainsi que du virage situé juste à la sortie du bois ;
- . L'aménagement de la RD116 jusqu'à un nouveau carrefour giratoire qui constitue le début du contournement de Dossenheim-sur-Zinsel ;
- . Le contournement de Dossenheim-sur-Zinsel proprement dit.

Cette première phase du projet de la liaison Saverne/Bouxwiller a conduit à la conclusion d'une première convention de cofinancement entre la Communauté de communes de Hanau La Petite Pierre, la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel et le Département du Bas-Rhin. Signée le 4 mars 2020, cette convention a acté la participation financière à cette première phase à hauteur de 10% du montant des travaux à restant à réaliser pour la déviation de Dossenheim-sur-Zinsel (4 590 000 € HT), soit 459 000 €.

- Phase 2 : le recalibrage de la RD133 jusqu'au giratoire avec la RD17 à Bouxwiller, y compris l'aménagement d'une déviation de Griesbach-le-Bastberg au nord-ouest du village.

Participation de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre à la deuxième phase

Concernant la deuxième phase de réalisation du projet, la Communauté de communes de Hanau - La Petite Pierre entend soutenir également sa réalisation en participant à son financement aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace devenue maître d'ouvrage du projet.

En application des mêmes règles de cofinancement que celles retenues pour la première phase, le projet de la RD133/RD14 - liaison Saverne/Bouxwiller est classé dans la catégorie des opérations structurantes d'un montant de travaux supérieur à 7 M€ HT, qui constituent un véritable effet levier sur l'attractivité et le développement du territoire.

Pour ces opérations, la part du bloc local de 20% du coût HT de l'opération. Cette part est réduite à 10% du coût HT dans le cas d'une déviation, ce qui est le cas du contournement de Griesbach-le-Bastberg, le reste de l'aménagement restant soumis au taux de 20%.

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 15 800 000 € HT et celui de la phase 2 est estimé à 5 800 000 € HT, décomposé comme suit :

- Déviation de Griesbach-le-Bastberg : 1 700 000 € HT
- Aménagement sur place de la RD133 : 4 100 000 € HT.

Cette estimation s'entend sous réserve des résultats d'appels d'offres des marchés de travaux que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à lancer et sous réserve d'éventuels modificatifs.

Conformément aux règles de cofinancement retenues, la participation financière de la Communauté de communes est fixée à :

- 10% du coût HT de la déviation de Griesbach-le-Bastberg, soit 170 000 €,
- 20% du coût HT de l'aménagement sur place de la RD133, soit 820 000 €.

La participation financière s'élève donc à **990 000 € HT**.

Le montant définitif de cette participation sera calculé à partir des sommes réellement dépensées par les parties pour les études, acquisitions foncières et travaux nécessaires à la réalisation de l'opération, mais ne pourra pas être supérieur au montant de 990 000 € HT préalablement estimé.

Lors du Conseil Communautaire du 27 janvier 2022, la Communauté de communes a décidé de participer financièrement aux travaux de la deuxième phase pour un montant de 990 000 € (voir délibération en annexe 4).

Cette recette sera inscrite sur l'opération n° P068O007 RD 14 / RD 133 - Saverne / Bouxwiller, chapitre 13 nature 13258 fonction 843.

Modalités de participation

Dans le cadre de l'opération, la Communauté de communes pourrait prendre en charge directement certaines dépenses liées ou contribuant à sa réalisation. Celles-ci viendront alors en déduction de leur participation.

Tel sera le cas de tous les frais engagés pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux. Il en sera de même des terrains mobilisés pour la mise en œuvre des mesures compensatoires liées au projet. Ces terrains ont d'autant plus de valeur qu'aucune procédure réglementaire ne permet à la Collectivité européenne d'Alsace d'en devenir propriétaire, contrairement aux terrains d'emprises qui peuvent être acquis, du fait de la déclaration d'utilité publique du projet, soit par voie d'expropriation, soit par mise à disposition dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier. Or, la maîtrise foncière de ces terrains est à présent une condition indispensable à la validation, par les services de l'Etat, des mesures compensatoires du projet et donc des procédures administratives autorisant la réalisation des travaux (autorisation au titre de la loi sur l'eau et dérogations pour les espèces protégées).

C'est pourquoi, compte tenu de l'importance stratégique de ces terrains pour mesures compensatoires, qui ne peuvent être acquis qu'à l'issue d'une négociation amiable, mais qui conditionnent la faisabilité même du projet, il est convenu qu'ils soient valorisés à hauteur du double des dépenses engagées pour leur obtention.

Un bilan des dépenses réelles de chaque partie sera établi à la fin de l'opération et déterminera l'apport de la Communauté de communes.

Selon le cas, la Collectivité européenne d'Alsace sollicitera le versement du solde restant à charge de la Communauté de communes sous forme de titre de recette ou remboursera le trop-perçu.

La Commission territoriale Ouest Alsace a donné un avis favorable le 3 mars 2022 à ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les modalités financières de participation de la Communauté de communes de Hanau - La Petite Pierre telles que définies dans le projet de convention à conclure avec la Collectivité européenne d'Alsace pour le cofinancement de la dernière phase de la liaison Saverne / Bouxwiller ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre, jointe en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY